

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue le lundi 10 août 2026 à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère :	Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers :	Georges-Étienne Bernard
	Richard-David Giguère
	Frédéric Lussier
	Rosaire Phaneuf
	Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- ORDRE DU JOUR

**2.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 147-08-26**

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation de l'ordre du jour

3. Procès-verbaux

3.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

4. Période de questions

5. Assemblée publique de consultation

5.1 Dérogation mineure pour la propriété au 385 Impasse Deslandes, visant la marge de recul latérale

6. Finances

6.1 Acceptation des comptes

7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

8. Loisirs – Information des représentants du CCL

9. Administration

9.1 ADMQ – Inscription de la directrice générale au colloque de zone 2026

9.2 Dénonciation de la modification au règlement sur la langue de l'Administration (RLA) – Abolition de l'exemption de 5 000\$ – Appui

10. Sécurité publique

10.1 Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels priorité 3 – Appui

11. Transport routier

11.1 Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réfection du 5^e rang

11.2 Dénéigement du stationnement du Centre Synagri et de la cour du bureau municipal – Approbation du devis – Invitation des soumissionnaires

12. Hygiène du milieu

12.1 Travaux de réfection de la ligne de conduite d'alun aux étangs aérés – Mandat

12.2 Validation technique et règlement de plans sur la rue Audette – Mandat à Consumaj Experts conseils

13. Urbanisme

13.1 CPTAQ – Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 6 606 377, rang Salvail Sud dans le but de construire une résidence unifamiliale isolée

13.2 Demande de dérogation mineure visant la marge de recul latérale du bâtiment principal sis au 385, Impasse Deslandes (lot 3 699 057) – Décision suite aux recommandations du CCU

14. Loisirs et culture

14.1 Inspection d'équipements sportifs au Centre Synagri – Mandat à Réparations sportives GQC

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement numéro 337-26 concernant la prévention des incendies

16.2 Adoption du règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité

16.3 Adoption du règlement numéro 339-26 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

17. Divers

18. Période de questions

19. Dépôt de la correspondance

20. Levée de l'assemblée

3- PROCÈS-VERBAUX

**3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026
RÉSOLUTION NUMÉRO 148-08-26**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, tel que rédigé.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'avis public du 24 juillet 2026, les informations sont données relativement au dossier suivant :

5.1- Dérogation mineure visant la marge de recul latérale projetée pour la propriété sise au 385 Impasse Deslandes;

6- FINANCES

**6.1 ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 149-08-26**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2600069	I	Postes Canada	Journal municipal juin 2026	194,38 \$
C2600070	I	Coopérative Régionale d'électricité	Coin Rte 137/5e Rang – 2026	14,94 \$
C2600071	R	Académie des Arts du Feu	Spectacle de feu - St-Jean 2/2	862,31 \$
C2600072	D	Bertrand Mathieu Ltée	Recyclé calibre 0-3/4	1 455,50 \$
C2600073	D	Prés Verts M.B. Ltée	Tourbe pour petit quartier	1 846,78 \$
C2600074	I	Postes Canada	Journal municipal juillet 2026	223,88 \$
C2600075	I	Télébec	Ligne fixe 10-07 au 9-08-2026	98,82 \$
L2600089	D	Services de Cartes Desjardins	Relevé visa juin 2026	1 807,69 \$
L2600090	I	Hydro-Québec	Bassin eau potable 16-4/21-5	463,94 \$
L2600091	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS prov juin 2026	18 826,67 \$
L2600092	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral juin 2026	6 645,72 \$
L2600093	I	Retraite Québec	RREM Élus - Juin 2026	994,00 \$
L2600094	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés - Juin 2026	3 454,92 \$
L2600095	I	Desjardins Sécurité Financière	Assur coll - juillet 2026	4 854,21 \$
L2600097	I	Hydro-Québec	Éclairage public juin 2026	1 337,23 \$
P2600382	D	Gaudreau Marie-Soleil	Mr Freeze pour camp de jour	120,65 \$
P2600383	R	Marchand Josiane	Dépenses congrès ADMQ	120,00 \$
P2600384	D	Réal Huot Inc.	Matériaux réparation aqueduc	979,71 \$
P2600385	R	Jeux Gonflables P.B. Dion	Jeux gonflables pour 23 juin	1 310,72 \$
P2600386	D	Distribution Michel Théorêt Inc.	Produits ménagers	1 165,87 \$
P2600387	D	Dupuis Victor	Kms livrer canettes	24,60 \$
P2600388	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	Réparation glissières sécurité	4 186,86 \$
P2600388	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	Réparation glissières sécurité	3 027,75 \$
P2600388	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	Réparation glissière sécurité	1 095,14 \$
P2600389	D	La Communauté du Ballon Rond Inc.	Activité camp de jour	827,82 \$
P2600390	D	Roux Sans Fin	Ménage bureau juin 2026	307,50 \$
P2600391	D	Assoc Qc pour le loisir des personnes Ha	Certificat en accompagnement	195,00 \$
P2600392	D	Université McGill / Réserve Naturelle Ga	Groupe camp de jour	94,81 \$
P2600393	D	Béton Provincial Ltée	7 butées de béton	281,69 \$
P2600394	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	Montagne Mont-St-Hilaire	2 425,97 \$
P2600395	D	Déneigement Cyrbault Inc.	Top soil - Loisir/Petit quartier	2 361,59 \$
P2600396	D	Signalisation 2020	25-26/03 & 9-10/04 signalisation	1 540,67 \$
P2600397	D	Société Zoologique de Granby Inc.	Sortie camp de jour 8-07-2026	3 228,50 \$
P2600398	D	Accès Info Enr.	Entretien du poste de MSG	2 202,85 \$
P2600399	D	CDTEC Calibration Inc.	Étalonnage et certification	390,92 \$
P2600400	R	Centre Services Scolaire Saint-Hyacinthe	Entretien Synagri 07-25/06-26	6 122,06 \$
P2600401	R	Consumaj Inc.	Projet de la rue Bouvier	2 012,06 \$
P2600402	D	Deschênes François	Remb de fourniture pour ménage	88,98 \$
P2600403	D	Eurofins Environex	Analyses d'eau potable	966,83 \$
P2600404	R	Excavation Luc Beauregard Inc.	Réparation ponceau Raygo	33 616,65 \$
P2600405	R	Excavation M. Leclerc	Décompte 1 Réfect. de ponceaux	107 682,85 \$
P2600406	D	FQM Services, Coopérative de Solidarité	Hébergement rôle en ligne 2026	2 136,01 \$
P2600407	D	JLD-Lague	Réparation tracteur #08-401	446,92 \$
P2600408	D	LMT Experts Inc	Contrôle chantier Ponceaux	681,23 \$
P2600409	D	Location d'Outils Simplex S.E.C.	Installation pare-soleils Synagri	737,13 \$
P2600410	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon Ing - Sentier Poly Rte 137	8 802,10 \$
P2600411	R	Pavages Maska Inc.	Retenues sur projets	3 510,69 \$
P2600412	D	R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 770,72 \$
P2600413	R	Raymond Chabot Grant Thornton senci	Facture finale audit 2025	14 227,00 \$
P2600414	I	Régie de l'A.I.B.R.	Consommation d'eau 2026-06	27 792,27 \$

P2600415	D	Simo Management Inc.	Inspection bornes incendies	4 320,21	\$
P2600416	I	Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Contrat juillet pour eaux usées	3 442,35	\$
P2600417	D	Cie de Transport Maskoutaine Inc.	Funtropolis St-Hubert	919,80	\$
P2600418	D	Compresseurs Morissette	Installation du débobineur	1 663,82	\$
P2600419	D	Cusson Ariane	Kms Funtropolis	54,60	\$
P2600420	D	Deschênes François	Nettoyage Synagri 19-07	2 180,00	\$
P2600421	D	Dupuis Victor	Kms Funtropolis	54,60	\$
P2600422	R	Entreprise Ployard 2000 Inc.	Réparation glissière sécurité	4 756,87	\$
P2600423	D	Gaudreau Marie-Soleil	Mr Freeze pour camp de jour	96,50	\$
P2600424	D	Kemira Water Solutions Canada Inc.	Sulfate féérique, étangs aérés	7 561,70	\$
P2600425	D	Plombexel Inc.	Réparation toilette Synagri	172,46	\$
P2600426	I	Réseau Internet Maskoutain	Service tél et fax – juillet 2026	267,89	\$
				305 053,91	\$

Salaires versés en juillet 2026 : **136 710.18\$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER

Enviro-Step Technologie Inc.	Entretiens annuels Hydro-Kinet	3 725,19	\$
Fonds D'information sur Le Territoire	Avis de mutation juin 2026	42,00	\$
Lussier Aurèle	Loc. chapit système. son St-Jean	2 000,00	\$
McAsphalt Industries Limited	Collasse 2 X 20L	252,94	\$
Petite Caisse	Renflouement au 30-06-2026	320,90	\$
Postes Canada - La Présentation	Commande de timbres	1 860,88	\$
Bell Mobilité Inc.	Cellulaires Voirie 2026-07	179,98	\$
Cogeco Connexion Inc.	Internet 15-07/14-08-2026	275,76	\$
Hydro-Québec	Synagri 21-6/20-07-2026	2 081,80	\$
Hydro-Québec	Poste Salvail 22-5/22-7-2026	650,25	\$
Hydro-Québec	Poste Meuble 22-5/22-7-2026	228,65	\$
Hydro-Québec	Poste Morin 22-5/22-7-2026	192,04	\$
Hydro-Québec	Eau potable 22-5/22-7-2026	1 224,53	\$
Hydro-Québec	Terrain soccer 22-5/22-7-2026	146,40	\$
Hydro-Québec	Garage 23-5/23-7-2026	618,19	\$
Hydro-Québec	Eau potable 22-5/22-7-26	41,04	\$
Hydro-Québec	Bureau municipal 23-6/23-7-2026	839,96	\$
Hydro-Québec	Lamp. Lépine 28-5/29-7-2026	4,03	\$
Hydro-Québec	Étangs aérés 28-5/29-7-2026	1 891,70	\$
Hydro-Québec	Éclairage public juillet 2026	1 381,84	\$
Services de Cartes Desjardins	Relevé visa juillet 2026	4 692,26	\$
2955-3039 Québec Inc	Base de chaise de bureau	165,28	\$
Accès Info Enr.	Nettoyage poste informatique	230,54	\$
Agiska Coopérative	Outils & fournitures au garage	152,79	\$
Association Directeurs Municipal du Québec	Munys - licence annuelle	373,67	\$
Buropro Citation	Copies de juillet 2026	1 090,92	\$
Cabinets Maska Inc. (Les)	Location mi-juin/mi-juil Loisir	195,46	\$
Camille Lalumiere	Achats pour le camp de jour	25,51	\$
Catherine Poudrette	Aliments pour le camp de jour	5,99	\$
Cie de Transport maskoutaine Inc.	Expo agricole	419,66	\$
Compteurs d'eau du Québec	Vérif de précision des DT mètre	1 170,16	\$

Cusson Ariane	Aliments pour camp de jour	54,48 \$
Distribution Michel Theoret Inc.	Produits ménagers Pavillon	455,47 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau usée	609,42 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau potable	384,60 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau usée	461,28 \$
Expo Agricole de Saint-Hyacinthe	Sortie camp de jour	810,00 \$
FQM Assurances Inc.	Modif de police combinée 2026	273,59 \$
FQM Services, Coopérative de Solidarité	Licence Qidigo	517,39 \$
Funtropolis St-Hubert	Sortie camp de jour	1 249,95 \$
Impressions KLM	Journal municipal juillet 2026	1 641,56 \$
JLD-Lague	Bris d'équipement #08-501	94,88 \$
La Fabrique des joueurs de DBL Ball Coop	Activité au camp de jour	471,40 \$
Laferté Inc.	Quincaillerie et fournitures	304,17 \$
Les Gazons Tessier Inc.	Contrôle de la végétation	1 080,77 \$
Les Productions Méga-Animations Inc	Animation Dynamo au CDJ	2 000,57 \$
Municipalité Saint-Charles-sur-Richelieu	Resurfaçage Ch. Plamondon	19 842,64 \$
Pavages P. Brodeur (1994) Inc.	Réfection Fougères et Route 137	9 450,95 \$
Pavages P. Brodeur (1994) Inc.	Resurfaçage rue Raygo	7 266,42 \$
Pavages P. Brodeur (1994) Inc.	Resurfaçage Salvail Sud	55 660,90 \$
Premier Tech Eau et Environnement	Entr UV Ecoflo	2 897,36 \$
Productions Royal Pyrotechnie Inc.	Fête de la rentrée 1 de 2	2 299,50 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 535,83 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-part 2026 / 3 de 4	7 892,75 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Enlèv. Trsp et valor mat organique	10 552,29 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Enlèv. Trsp et élim résidus domest	14 012,46 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	4 vidanges en saison	917,28 \$
Roux Sans Fin	Ménage bureau juillet 2026	270,00 \$
Simo Management Inc.	Mesure de boues 2026	3 622,72 \$
Technologies Bionest Inc.	Visite entretien UV	817,15 \$
Tetra Tech Qi Inc	Étude faisabilité jeux d'eau	4 613,38 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale Q2 2026	3 160,18 \$
		181 701,66 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JUILLET 2026

Taxes et droits de mutations	601 216,97 \$
Permis émis	725,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	160,00 \$
Inscriptions camp de jour	8 258,00 \$
Location Pavillon & terrain	225,00 \$
Finances Québec - Programme de soutien fête de la rentrée - Chantal Soucy	3 000,00 \$
Finances Québec - Program de soutien 40 ans ligne de balle - Chantal Soucy	500,00 \$
Publicité journal municipal	74,99 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	671,90 \$
Intérêts compte chèques et compte avantage - juillet 2026	6 590,40 \$
Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Intérêt	248,29 \$
Régie int. d'Acton et Maskoutains - Remboursement TPS / TVQ - avril 2026	1 914,32 \$
Ministère des Affaires - Subvention gymnase & aqueduc Grand Rang	48 857,70 \$
Revenu Québec - Canada allocation essentielle	1 380,89 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec	3 500,00 \$
MTQ - Entretien du réseau routier	10 000,00 \$
MAPAQ - Remboursement taxes municipales	9 928,08 \$
AXSO - Circuit électrique	288,60 \$
Loyer bureau poste - août	300,00 \$

697 840,14 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juillet 2026 pour un montant total 305 053,91 \$

De ratifier le paiement des salaires versés en juillet 2026 au montant total de 136 710,18 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour août 2026, au montant total de 181 701,66 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juillet 2026 au montant de 697 840,14 \$.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de juillet 2026.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Le président du CCL, Monsieur Frédéric Lussier, et Monsieur le conseiller Richard-David Giguère informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

9- ADMINISTRATION

9.1 ADMQ – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE 2026 RÉSOLUTION NUMÉRO 150-08-26

Considérant que la zone Montérégie Est de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ), tiendra son colloque annuel à Frelighsburg, le 17 septembre 2026 et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Josiane Marchand au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Frelighsburg, le 17 septembre 2026;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 200 \$;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement encourus selon la réglementation en vigueur.

9.2 DÉNONCIATION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION (RLA) – ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5 000\$ – APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 151-08-26

Considérant que les municipalités de Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

Considérant que l'article 17 du règlement sur la langue de l'Administration prévoyait jusqu'au 1^{er} juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000\$, permettant une certaine souplesse administrative;

Considérant que l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

Considérant que cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats;

Considérant que cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

Considérant que les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences

Considérant que l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

Considérant que cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité;

Considérant que la Municipalité de La Présentation ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence sans compromettre ses autres obligations;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de La Présentation dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000\$ et moins;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allégement administratif adaptées aux réalités municipales;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;

Que la Municipalité de La Présentation informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnements concrets, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre responsable de la Langue française, la ministre des Affaires municipales, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), La MRC d'Arthabaska et les municipalités de la région pour appui.

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DE L'AFFECTATION DES PREMIERS RÉPONDANTS (PR) POUR LES APPELS PRIORITÉ 3 – APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 152-08-26

Considérant la lettre émise le 31 octobre 2025 par Santé Québec concernant l'affectation des premiers répondants (PR);

Considérant la position de comité clinique provincial ainsi que l'orientation émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux et Santé Québec qui en découle;

Considérant que cette orientation prévoit qu'aucune affectation de premiers répondants n'est prévue pour les appels de priorité 3 dans la grille provinciale en vigueur;

Considérant que cette décision repose sur une justification clinique liée à l'absence de caractère chrono dépendant de ces appels et sur un objectif de réponse de 30 minutes;

Considérant que les premiers répondants municipaux jouent un rôle essentiel en matière de sécurité publique;

Considérant que les délais d'intervention ambulancière peuvent varier selon les territoires;

Considérant que l'intervention des premiers répondants permet d'assurer une présence rapide et de soutenir la population;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux et à Santé Québec de réviser les orientations actuelles afin de permettre la réintégration de l'affectation des premiers répondants pour les appels de priorité 3;

Que cette réintégration puisse inclure une flexibilité régionale en collaboration avec les autorités médicales compétentes;

Que la Ville interpelle la députée de Saint-Hyacinthe, madame Chantal Soucy, afin qu'elle appuie cette demande auprès des instances gouvernementales;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

11- TRANSPORT ROUTIER

11.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 5^E RANG RÉSOLUTION NUMÉRO 153-08-26

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ L'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Attendu que le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de La Présentation autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**11.2 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE SYNAGRI ET DE LA COUR DU BUREAU MUNICIPAL – APPROBATION DU DEVIS – INVITATION DES SOUMISSIONNAIRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 154-08-26**

Considérant le devis déposé par la directrice générale relativement aux travaux de déneigement des stationnements situés au 772, rue Principale, soit le bureau municipal, et au 870, rue Principale, soit le Centre Synagri;

Considérant que la Politique de gestion contractuelle en vigueur prévoit les règles applicables aux appels d'offres sur invitation;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de soumissionnaires pour les travaux de déneigement des stationnements situés au 772, rue Principale, soit le bureau municipal, et au 870, rue Principale, soit le Centre Synagri, pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

D'approuver le devis préparé à cette fin ainsi que les dispositions qui seront transmises aux soumissionnaires invités.

12- HYGIÈNE DU MILIEU

**12.1 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA LIGNE DE CONDUITE D'ALUN AUX ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 155-08-26**

Considérant que la conduite d'alun desservant les étangs aérés nécessite des travaux de réfection afin d'assurer le bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une entreprise spécialisée pour procéder à l'installation d'une nouvelle conduite d'alun aux étangs aérés;

Considérant l'offre de services reçue de Plomberie Ploma pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

De mandater Plomberie Ploma pour procéder aux travaux visant l'installation d'une nouvelle conduite d'alun aux étangs aérés, au montant de 10 657.36 \$, le tout conformément à son offre de services;

**12.2 VALIDATION TECHNIQUE ET RÈGLEMENT DE PLANS SUR LA RUE AUDETTE – MANDAT À CONSUMAJ EXPERTS CONSEIL
RÉSOLUTION NUMÉRO 156-08-26**

Considérant qu'un promoteur a procédé à la création d'une nouvelle rue dans le secteur de la rue Audette;

Considérant que les plans relatifs à ce projet doivent faire l'objet d'une validation technique afin de s'assurer de leur conformité aux exigences municipales et aux normes applicables;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une firme spécialisée pour effectuer cette validation technique et faire les recommandations nécessaires à la Municipalité;

Considérant l'offre de services reçue de Consumaj Experts Conseils pour la validation technique des plans relatifs à la rue Audette;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

De mandater Consumaj Experts Conseils afin de procéder à la validation technique des plans relatifs à la nouvelle rue créée par le promoteur dans le secteur de la rue Audette, au montant de 5 250 \$, plus les taxes, le tout conformément à son offre de services;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire et à effectuer toute démarche requise afin de donner plein effet à la présente résolution.

13- URBANISME

13.1 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DU LOT 6 606 377, RANG SALVAIL SUD DANS LE BUT DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 157-08-26

Résolution à insérer

13.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA MARGE DE REcul LATÉRALE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 385, IMPASSE DESLANDES (LOT 3 699 057) – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 158-08-26

Considérant que l'agrandissement latéral proposée présente une marge de recul latérale de 1,76 mètre alors que la grille de spécification de la zone H-112 prescrit une marge de recul latérale minimale de 2 mètres ;

Considérant la dérogation mineure 104-04-18 accordé à la propriété voisine autorisant l'agrandissement latérale du bâtiment à une distance de 1,5 mètre de la limite de son terrain ;

Considérant le plan projet d'implantation de l'agrandissement de la maison, préparé par Francis Rodier-Lecours, arpenteur-géomètre en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU en date du 3 août 2026;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure en autorisant une marge de recul latérale de 1,5 m.

14- LOISIRS ET CULTURE

14.1 INSPECTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À RÉPARATIONS SPORTIVES GQC RÉSOLUTION NUMÉRO 159-08-26

Considérant qu'une fois par année, nous devons faire inspecter nos équipements sportifs au Centre Synagri;

Considérant la soumission de la compagnie Réparations sportives GQC;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Réparation sportives GQC, pour vérifier les structures de paniers électriques, le rideau diviseur, au Centre Synagri, au coût de 1 810 \$, plus les taxes, incluant la location du lift.

D'autoriser le paiement une fois l'inspection faite.

15- AVIS DE MOTION

15.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340-26 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par les présentes donné par _____, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 340-26 concernant l'utilisation de l'eau potable dans les limites de la Municipalité* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

16- RÈGLEMENTS

16.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-26 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES RÉSOLUTION NUMÉRO 160-08-26

Attendu que la ville de Saint-Hyacinthe veut modifier son règlement concernant la prévention des incendies;

Attendu que la municipalité de La Présentation est desservie par la ville de Saint-Hyacinthe au niveau du service incendie;

Attendu que lors de la séance tenue le 6 juillet 2026 par le conseil municipal, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement a été déposé;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 337-26 concernant la prévention des incendies;

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

16.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 338-26 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 161-08-26

Attendu l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

Attendu les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

Attendu l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu que l'*Entente de partenariat entre ÉEQ et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*, (ci-après : l'Entente de partenariat) signée le 5 décembre 2024, définit les normes et modalités relatives à la collecte et au transport des matières recyclables sur le territoire de la Régie, le traitement de celles-ci étant sous la responsabilité d'ÉEQ;

Attendu le règlement numéro 161 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 164 afin, notamment, de permettre la desserte par conteneur dans certains immeubles multi logements;

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juillet 2026;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

16.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 339-26 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 162-08-26

Attendu l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

Attendu les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

Attendu l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu le règlement numéro 159 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 165 pour y inclure, notamment, la desserte par conteneur dans certains immeubles multilogement;

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juillet 2026;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 339-26 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

De rendre disponible le règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

17- DIVERS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portés à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

19- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 8 juillet 2026

VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Règlement numéro 849-2 modifiant le règlement numéro 849 relatif au plan d'urbanisme en ce qui a trait aux aires prioritaires et de réserves au développement

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU – Résolution 26-07-106 – Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels de priorité 3

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution 143-07-2026 – Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants (PR) pour les appels de priorité 3 – Appui à la Ville de Saint-Pie

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – Résolution 185-07-2026 – Demande de réintégration de l'affectation des premiers répondants pour les appels de priorité 3 – Appui

MAMH – Approuve les parties du règlement 333-26 de la Municipalité de La Présentation constituée des articles 1 à 7 ainsi que les annexes C et D par lequel le conseil décrète une dépense et un emprunt de 1 045 000\$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – Résolution 175-08-2026 – Demande d'appui -Sainte-Madeleine – Mandat à la RIAM pour la gestion et la valorisation des balayures de rue

**20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 163-08-26**

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à _____.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière